

Un service public source d'avenir.



Une nouvelle facture d'eau

Pour faciliter la compréhension de la facture d'eau par les abonnés, Eaux de Vienne a conçu un nouveau modèle de facture, distribué à partir de janvier 2017. Les rubriques y sont clairement organisées dans différents encarts pour faire ressortir notamment les contacts utiles (centre de rattachement, coordonnées

de la trésorerie).

Le montant de la facture se détache du reste du document. Des informations pratiques sont délivrées aux abonnés comme la date d'envoi de la prochaine facture, la période de la prochaine relève des compteurs et le coût du litre d'eau du robinet. Un graphique avec l'historique

de consommation a été ajouté. Le verso de la facture explique ce que recouvre le prix de l'eau et précise les moyens de paiements disponibles.

La facture d'eau est désormais éditée en noir et blanc.

Eaux de Vienne - Siveer adhère au FSL

Eaux de Vienne-Siveer participe au financement des actions du Fonds de Solidarité Logement de la Vienne (FSL 86). Ce dernier accorde des aides financières aux personnes domiciliées dans le département ayant des difficultés pour assurer les dé-

penses relatives au logement, notamment la fourniture d'eau.

Un abonné souhaitant bénéficier de l'aide du FSL pour le paiement de ses factures d'eau et d'assainissement doit se rapprocher

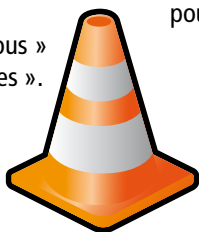


du service d'aide sociale de sa mairie qui déposera en son nom une demande au FSL. Ce dernier statuera sur la demande après examen notamment des conditions de ressources.

Nouveautés sur le site

Une carte interactive, accessible sur www.eauxdevienne.fr, fait mention des travaux en eau et en assainissement, d'une durée minimale d'une semaine, sur l'ensemble du périmètre d'intervention d'Eaux de Vienne. Pour y accéder, en page d'accueil du site, cliquez sur :

« Les travaux près de chez vous » visible dans les « Accès rapides ».



Depuis votre espace personnel sécurisé, vous pouvez consulter vos factures, payer en ligne, mettre à jour vos coordonnées... et depuis peu, accéder à une foire aux questions. De nombreux formulaires sont également proposés en téléchargement pour faciliter vos échanges avec le syndicat.

Pour créer votre espace personnel, aller sur www.eauxdevienne.fr et cliquer sur « Je me connecte à mon espace abonné ». Utiliser ensuite le numéro d'une de vos factures et votre référence abonné pour vous créer un compte, en moins d'une minute.



Lettre aux Abonnés

💧 L'eau du robinet et moi...

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. Adaptée à une consommation quotidienne, elle est naturellement équilibrée en minéraux et en oligo-éléments. Elle est soumise à de multiples analyses depuis son origine jusqu'aux domiciles des usagers.

Bon à savoir : Le chlore est utilisé pour garantir la qualité de l'eau durant son transport dans les canalisations. Pour faire disparaître l'éventuel goût de chlore, remplissez une carafe une heure ou deux avant de passer à table et placez-la au réfrigérateur.



💧 Un prix unique de vente d'eau aux professionnels

L'assemblée générale d'Eaux de Vienne a adopté, en décembre 2016, la mise en place d'un tarif unique de vente d'eau pour les usages agricoles et industriels. L'instauration de ce prix unique contribuera au maintien de l'activité économique dans la Vienne.

Son montant comprend un abonnement de 400 € HT par an pour le premier bran-

chement (+ 38 € HT par an par branchement supplémentaire) et un prix par m³ consommé de 0,95 € HT/m³.

Les conditions à remplir sont de posséder un ou plusieurs branchements exclusivement dédiés à l'usage agricole ou industriel et de justifier d'une cotisation annuelle à la Mutualité Sociale Agricole en qualité d'actif (pour les exploitants

agricoles) ou de l'affiliation au code NAF « industrie manufacturière » (pour les industriels).

Pour bénéficier de ce tarif, contactez votre centre de rattachement dont les coordonnées figurent sur votre facture ou rendez-vous sur www.eauxdevienne.fr / Accès Usagers > Je suis un professionnel > Vente d'eau potable.

Tarif de l'eau en 2017

Tout abonné, particulier, collectivité ou professionnel, qui dispose de plusieurs compteurs à son nom bénéficiaire, à partir du deuxième compteur, d'un abonnement annuel à prix réduit à 38 € HT.

Faites-vous connaître auprès de votre centre de rattachement afin de mettre à jour votre fichier client.

💧 A ne pas jeter dans ses toilettes !

Vous êtes raccordés au « tout à l'égoût » pour autant, il ne faut pas tout jeter dans vos toilettes. Même biodégradables, les lingettes sont interdites ainsi que les cotons tiges et les protections d'hygiène féminine. En cas de rejet dans les toilettes, ces produits nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration. Ces dysfonctionne-

ments répétés pourraient engendrer une augmentation de votre facture d'assainissement.

Pour ne pas alourdir votre facture et contribuer à la préservation de l'environnement, pensez à jeter ces produits dans une poubelle.



Siège social : Eaux de Vienne-Siveer - 55 rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS - Tél. 05 49 61 16 90 - fax : 05 49 44 14 23
contact@eauxdevienne.fr - www.eauxdevienne.fr

eaux
de Vienne
siveer

Votre service public de l'eau

La solidarité intercommunale au service de l'eau et de l'assainissement dans la Vienne.